



ECOLE DE DANSE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (SAISON 2020-2021)

Responsabilité - Gestion :

La responsabilité administrative et le fonctionnement de l'école de danse sont assurés par l'association L'Empreinte Jazz de Boussay dont la présidente en assure la responsabilité juridique et morale.

Lieu :

Les cours ont lieu à la salle de danse, place des Marronniers à Boussay, derrière la mairie, sauf pour les répétitions du gala qui se déroulent la semaine précédente à la salle Bellevue de Gétigné.

Tenue :

Pendant le cours de danse, il n'est pas demandé de tenue spécifique, cependant, il est préférable de prévoir :

- Collant, legging ou pantalon de jazz
- haut près du corps,
- chaussettes : **merci de réserver une paire de chaussettes propres spécialement pour la danse.** Il n'y a pas besoin de chaussons de danse.
- Cheveux attachés, si possible pas de bijoux (surtout les grandes boucles d'oreilles, colliers...)

Engagement des parents :

Les élèves et leurs parents s'engagent à respecter les horaires de début et fin de cours.

- Les danseurs et danseuses doivent être en tenue 5 minutes avant le début du cours.
- Les parents qui récupèrent leurs enfants doivent venir dès la fin du cours

L'association n'est pas responsable, **avant et après le cours. Les parents doivent s'assurer que la professeure de danse est arrivé avant de laisser leur enfant.**

Assemblée Générale :

L'association s'engage à réunir les adhérents en assemblée générale une fois par an, pour faire un compte rendu du fonctionnement. La présence de tous les adhérents est fortement souhaitée.

En cas de problème, vous pourrez contacter le membre du bureau responsable du groupe de votre enfant. Le nom et le numéro de téléphone de cette personne vous seront communiqués en début de saison.

Gala :

Chaque année, L'Empreinte Jazz organise un gala en fin d'année, sur 2 séances : le samedi soir et le dimanche après-midi. La présence de tous les élèves est obligatoire. A noter que les danseurs et danseuses auront une répétition générale l'après-midi du samedi avant le gala.

En cas d'absence justifiée pour ce gala, il est impératif de prévenir la professeure dès le début janvier.

Les parents seront sollicités par l'association afin d'aider à l'installation, et au rangement du spectacle.

Nous vous informons que les danseuses peuvent être filmées lors du gala (autorisation du droit à l'image à signer).

Journée Portes ouvertes :

Les parents ne peuvent assister aux cours pendant l'année.

Pour les plus jeunes élèves, nous vous proposons en cours d'année une journée porte ouverte, vers la fin du 1^{er} trimestre, pour voir comment les cours se déroulent.

Inscription :

Les inscriptions pour les cours de la saison 2020/2021 se feront exclusivement par internet, via un lien disponible sur le site de l'école ou envoyé par mail aux élèves déjà inscrites la saison précédente.

Une fois les informations complétées sur le formulaire d'inscription, un acompte de 50 euros devra être versé afin de confirmer l'inscription de l'élève.

A la rentrée, en septembre, l'élève devra remettre à son premier cours les documents d'inscription, tels que le formulaire d'autorisation à l'image et d'approbation du règlement intérieur, son certificat médical valide, le ou les chèques du règlement total de son inscription, ainsi que la fiche d'identification pour les nouvelles inscription.

Règlement :

Les tarifs sont indiqués chaque année sur le site internet. Vous avez la possibilité de régler par chèque (en une à trois fois) ou espèces. **Un acompte de 50 euros est demandé lors de l'inscription par internet. Tous les chèques devront être remis obligatoirement à la rentrée.**

Le règlement est dû pour l'année même si l'élève débute en cours d'année.

Remboursement :

En règle générale, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt en cours d'année.

Pour les nouvelles inscriptions et uniquement celles-là, un remboursement pourra être envisagé si l'élève se rend compte après quelques séances (maximum un mois) que la danse ne lui convient pas, et avec avis de la professeure (pas de remboursement pour convenance personnelle).

Assurances :

L'assurance de l'association n'assure pas les élèves durant les cours. Chaque élève doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. En acceptant ce règlement vous attestez avoir contracté une assurance.

L'inscription vaut acceptation de ce règlement.

Signature de l'élève et des parents